



Municipalité de Dudswell

Politique de gestion intégrée de l'eau

Présentée à Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

Réalisé avec l'aide d'Addere



Juin 2019

Table des matières

Portrait	5
Dudswell, ses cours d'eau, ses bassins versants	5
Carte1 - Divisions administratives	6
Rôles multiples auprès des citoyens	6
Identifier et s'attaquer aux problématiques	7
Vision	7
Principes	8
Valeurs.....	8
Orientations et axes stratégiques	8
Orientation 1	8
Orientation 2	8
Orientation 3	9
Engagements et obligations	9
Adoption	9
Entrée en vigueur	9

Portrait

Dudswell, ses cours d'eau, ses bassins versants

La municipalité de Dudswell s'étend sur une superficie de 224 km². Trois plans d'eau marquent ce territoire : le lac d'Argent, le lac Miroir et le tronçon de la rivière Saint-François.

Lac Miroir

Le lac Miroir est d'une superficie de 0,74 kilomètre carré, d'une longueur maximum de 1,6 kilomètre, d'une largeur maximum de 0,64 kilomètre et d'une profondeur allant jusqu'à 20 mètres. Les principaux tributaires sont les ruisseaux Martin, Breton, Bolduc et Thibault. L'exutoire, communément nommé « la décharge du lac Miroir », se situe à l'extrémité sud (chemin Bloomfield). L'utilisation du sol autour du plan d'eau est occupée par un secteur de villégiature et par des terres en culture et en élevage.

Lac d'Argent

Le lac d'Argent est d'une superficie de 0,65 kilomètre carré et d'une profondeur allant jusqu'à 55 mètres. Le principal tributaire est le ruisseau du 8e rang. L'exutoire est contrôlé par un barrage qui s'écoule vers le lac Adolphe en direction du ruisseau de la décharge du lac d'Argent. L'utilisation du sol dans le bassin versant du lac est occupée principalement par un secteur de villégiature et par des activités agricoles de culture et d'élevage ainsi que par des activités extractives.

La rivière Saint-François

La rivière Saint-François traverse le territoire d'est en ouest. Elle provient du lac Louise (Weedon) et s'écoule en direction du canton de Westbury jusqu'à son embouchure finale, le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Saint-François-du-Lac. Sur le territoire, le secteur de la rivière est bordé par 4 secteurs de villégiatures, le périmètre urbain du secteur de Bishopton et par des terres agricoles en culture et en élevage.

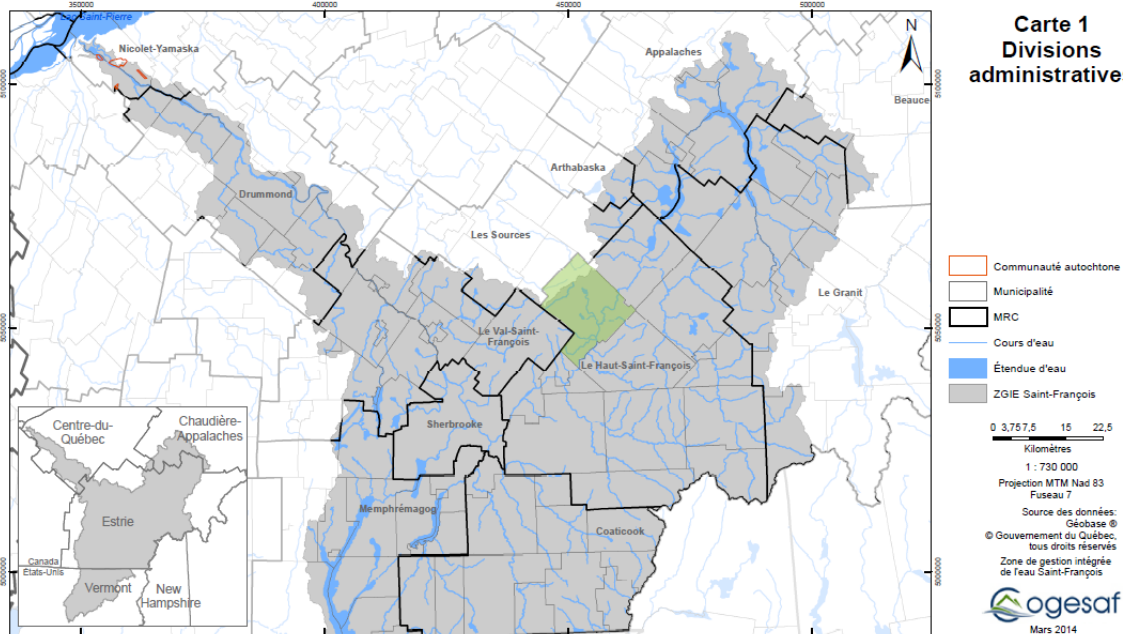
Bassins versants

L'eau ne limite pas ses emprises en fonction des limites administratives du territoire, mais plutôt de ses bassins versants. Un bassin versant désigne un territoire délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux s'écoulent vers un même point appelé exutoire. On peut désigner un bassin versant autant pour une rivière que pour un lac ou une baie. Le territoire de Dudswell se situe principalement dans le bassin de la rivière Saint-François, alors que la section nord-ouest (17,6 % du territoire) touche au bassin versant de la rivière Nicolet (voir carte).

Plusieurs sous-bassins sont présents sur le territoire de la municipalité, principalement ceux des rivières Saint-François, Stoke, Nicolet-Centre et Sud-Ouest; les lacs d'Argent et

Miroir, ainsi que les ruisseaux Thibodeau, Kingsey, Truite et Bogue. De son côté, le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) divise le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François en un ensemble différent de sous-bassins versants. Quatre de ces sous-bassins versants touchent le territoire de Dudswell. Des comités de concertation locaux (CLBV) peuvent aider la mise en œuvre d'actions dans ces sous-bassins et permettent d'agir dans un cadre différent que celui des territoires administratifs.

Carte1 - Divisions administratives



Carte du bassin versant de la rivière Saint-François et de ses divisions administratives (Cogesaf, 2014; ajout en vert : territoire de la municipalité de Dudswell)

Rôles multiples auprès des citoyens

Plusieurs rôles sont joués par ces cours d'eau et par l'eau souterraine présente sur le territoire. Ainsi, ce réseau permet aux citoyens de s'approvisionner en **eau potable** via des puits ou un système d'aqueduc alimenté en eau souterraine; il est une **source de nourriture** via les poissons qui y habitent; il rend possible un ensemble d'**activités récréotouristiques**, de la baignade à la plongée sous-marine en passant par la pêche et l'utilisation d'embarcations motorisées et non motorisées. Les lacs et rivières participent également à l'identité des citoyens pour leur municipalité et invitent l'occupation du territoire périphérique. Ils sont ainsi une **source de richesse**, autant en valeur foncière qu'en valeur patrimoniale et culturelle. Enfin, les plans d'eau de la municipalité abritent une faune et une flore riche en **biodiversité** d'une valeur inestimable.

Identifier et s'attaquer aux problématiques

S'il est contaminé par des organismes pathogènes ou des polluants toxiques, ce même réseau peut toutefois être une menace pour la santé des citoyens via la pratique d'activités de contact avec l'eau, la consommation de poisson ou la consommation d'eau potable. La dégradation d'autres paramètres de qualité de l'eau, tel que le phosphore, la chlorophylle *a*, la transparence, la présence de coliformes fécaux et les matières en suspension, tout comme la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, peuvent porter gravement atteinte aux écosystèmes fragiles qu'il abrite, en plus de représenter une menace pour les autres fonctions décrites. Son utilisation à des fins récréotouristiques peut être une source de conflits entre utilisateurs ou avec les riverains et même présenter un risque d'accident. Enfin, il peut présenter un risque pour la sécurité des riverains en cas d'inondations causées par des embâcles.

Ces problématiques sont soit absentes, vécues avec différents degrés de sévérité ou appréhendées en lien avec un manque de données. Une lecture périodique de la situation est nécessaire afin de prioriser les actions à poser en s'appuyant sur la vision et les grands enjeux exposés dans cette politique. Ce diagnostic doit faire intervenir un maximum d'acteurs concernés par l'eau sur le territoire, notamment la municipalité, le COGESAF, les associations de protection des cours d'eau, Graymont et d'autres acteurs de l'industrie, les agriculteurs et les forestiers.

Vision

Dudswell et ses citoyens reconnaissent le rôle essentiel de l'eau pour assurer la santé de sa population et des écosystèmes qu'elle abrite, ainsi que son apport à la qualité de vie des citoyens, notamment par ses usages récréotouristiques.

Par le suivi adéquat des données sur l'état de l'eau sur son territoire et par la coordination d'un ensemble de mesures concrètes et mesurables, la municipalité vise à assurer des usages multiples, respectueux et sécuritaires des plans d'eau; une amélioration continue de l'état des écosystèmes aquatiques; ainsi qu'un accès à une eau potable saine.

Elle joue également un rôle de communication et de concertation auprès des résidents, des associations de protection des cours d'eau, des acteurs des secteurs industriel et agroforestier, ainsi qu'auprès des territoires voisins.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique 2018-2028 qui vise entre autres à faire de Dudswell un leader en matière d'environnement et une destination plein-air reconnue. Les interventions liées à l'eau ou l'impliquant directement ou indirectement seront effectuées en ce sens afin d'en assurer un développement durable tenant compte des besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Principes

- L'eau est un bien commun et collectif
- L'eau est une ressource qui doit être protégée
- L'eau est un bien vital et un droit fondamental

Valeurs

- Solidarité sociale pour la protection de l'eau
- Gestion durable et responsable de l'eau

Orientations et axes stratégiques

Les orientations et axes stratégiques suivants donnent une base solide pour la mise en jour périodique de l'état des problématiques, ainsi que la rédaction des plans d'action en gestion intégrée de l'eau.

Orientation 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LE BUT DE PROTÉGER LA SANTÉ DE LA POPULATION.

Axes stratégiques

1. Faire un suivi ciblé de la présence de cyanobactéries et coliformes fécaux sur les trois plans d'eau et communiquer sur le sujet;
2. Réduire la présence d'organismes pathogènes dans les tributaires identifiés comme problématiques;
3. Informer les citoyens ayant un puits privé des risques pour la santé, associés à la présence d'arsenic dans l'eau potable;
4. Assurer la distribution d'eau potable à la plage du lac d'Argent.

Orientation 2

PROTÉGER ET AMÉLIORER L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.

Axes stratégiques

1. Réduire les sources de matières en suspension;
2. Réduire les sources de phosphore;
3. Limiter la prolifération des plantes aquatiques envahissantes.

Orientation 3

FAVORISER UNE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LES AUTRES USAGES, TOUT EN LIMITANT LEUR IMPACT SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Axes stratégiques

1. Diminuer les sources de conflit provenant des embarcations;
2. Limiter les pertes d'usages récréotouristiques;
3. Réduire les impacts des activités récréotouristiques sur les écosystèmes et les berges.

Engagements et obligations

La présente politique, en date de son adoption par le conseil municipal, engage la Municipalité à :

- Produire un Plan d'action en gestion intégrée de l'eau renouvelé aux trois ans s'appuyant sur les orientations et axes de la présente politique;
- Mettre en œuvre et mesurer l'implantation du Plan d'action en vigueur sous la responsabilité de la direction générale et à l'aide du Comité consultatif en environnement (CCE);
- Assurer la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour avec la présente politique;
- Informer les citoyens et les sensibiliser aux actions concrètes réalisées et à venir sur le territoire en lien avec l'eau;
- Assurer la compréhension de la présente politique par les employés et membres du conseil municipal, ainsi que celle du plan d'action en vigueur.

Adoption

Entrée en vigueur

La **Politique de gestion intégrée de l'eau** entre en vigueur à compter de l'adoption de cette politique.

ADOPTÉE LE 3 JUIN 2019

RÉSOLUTION NO 2019-150

Proposition modifiant la Politique adoptée le 3 JUIN 2019

Révision no 1 le

Résolution no

Révision no 2 le

Résolution no